



BULLETIN DE LA CONVERGENCE DEFENSE ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS

MARS 2018

EDITO

Chères amies,
Chers amis,

Le programme Action publique 2022 lancé par le gouvernement en octobre dernier vise à réduire d'au moins 60 milliards d'euros les dépenses publiques. C'est l'abandon de toute politique d'aménagement des territoires, le refus que les services publics répondent aux besoins des usagers. C'est aussi une attaque en règle contre les droits et les garanties collectives des personnels, le statut général des fonctionnaires et leurs statuts particuliers, qui leur permet aujourd'hui de servir l'intérêt général.

De pseudo-concertations, en forums confidentiels le gouvernement communique beaucoup mais ne débat pas vraiment de ses projets avec les principaux intéressés, c'est à dire les usagers, les élus, les personnels, les organisations syndicales. En revanche, chaque jour, ce sont de nouvelles attaques qui sont annoncées contre chacun des services publics : bureaux de poste, école, université, logement, trains, hôpitaux, maternités, pôle emploi, inspection du travail, ...

Les pouvoirs publics organisent, sans le dire, un changement radical de notre modèle social c'est-à-dire des conditions et de la qualité de vie de toutes et tous.

Il est plus que temps de construire ensemble la contre-offensive. Pour espérer l'emporter, il nous faut gagner la bataille de l'opinion publique et pour cela, agir ensemble avec les usagers et les élus locaux comme nous avons déjà su le faire lors des mobilisations de Guéret en 2005 et 2015 et pour l'élaboration du Manifeste pour le service public du 21^{ème} siècle en 2016.

Il est nécessaire de soutenir les mobilisations décidées par nos organisations dans leurs champs d'intervention : la Convergence a participé aux Etats généraux du progrès social du 3 février dernier. Elle appelle le 15 mars aux manifestations du personnel des EHPAD et des retraité-e-s, participe activement à la sauvegarde et à la réimplantation des bureaux de Poste, elle relaie la lutte pour la gestion publique de l'eau et contre la privatisation de nos barrages hydrauliques. Elle appelle à participer au mouvement de grèves et de manifestations des fonctionnaires et des cheminots organisé le 22 mars prochain.

Il nous apparaît également nécessaire de co-organiser, ensemble, à partir du trimestre qui vient, syndicats, associations, élus locaux, organisations et mouvements politiques, une campagne de mobilisations et de débats avec et au plus près de nos concitoyen.ne.s pour le développement de services publics répondant aux besoins exprimés par les usagers.

Cette campagne pourrait y compris trouver une traduction dans une initiative d'ampleur nationale militante et festive.

Pour débattre de ces perspectives et de leurs co-organisations, nous vous proposons de nous retrouver :

le 24 mars à 14H à la Bourse du Travail de Paris
Salle des petites conférences
85 rue Charlot 75003 PARIS (métro République)

Nous serions heureux de votre participation et sommes à votre disposition pour toute information complémentaire,

Espérant votre participation, très cordialement.

Pour le CA de la Convergence,

Michel Jallamion,

Président.

07 81 58 32 16

ConvergenceServicesPublics@gmail.com

Rappel : Face au questionnaire du gouvernement loin d'avoir atteint ses objectifs, la convergence a lancé son propre questionnaire disponible sur notre site www.convergence-sp.fr et notre Facebook www.facebook.com/ConvergenceSP . Nous vous serions reconnaissants si vous pouviez le relayer et ainsi amplifier son audition pour aider à délégitimer une consultation gouvernementale loin d'avoir rencontré le succès escompté.

Premières propositions soumises au débat du 24 mars

1. Élargissement et création de collectifs locaux, mobilisations et débats dans les territoires.
2. Organisation de débats de portée nationale.
3. Mobilisation d'ampleur nationale sous des formes et des dates qui restent à définir si possible au mois de juin.
4. Premier trimestre 2019 : mobilisation pour la défense et la promotion des services publics en Europe.

A l'issue de la journée du 24 mars un appel sera lancé et présenté lors d'une conférence de presse.

N'hésitez pas à nous faire part d'ores et déjà de vos propositions à ConvergenceServicesPublics@gmail.com .

NB : des réunions de travail peuvent être organisées le matin du 24 mars pour permettre la rencontre et le débat entre différents acteurs mobilisés comme par exemple sur l'éducation et la jeunesse, la santé, logement, l'eau et les barrages hydrauliques ... qui pourraient ainsi enrichir le débat de l'après-midi et les propositions d'actions et de mobilisations.

COORDINATION NATIONALE DES HOPITAUX ET MATERNITES DE PROXIMITE



Avec les personnels des EHPADS et des services de maintien à domicile le 15 mars 2018 !

En 2003, la canicule faisait éclater au grand jour la grande misère de la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie dans notre pays, les carences en personnel dans les maisons de retraite, l'insuffisance de formation et de qualification des professionnels, le manque de moyens et les conséquences désastreuses en terme humain : des centaines de personnes âgées sur des brancards aux urgences, l'impossibilité pour notre système de santé de faire face à cette crise sanitaire et au bout 15 000 morts.

Aujourd'hui, 15 ans après, les personnels des EHPADS se mobilisent depuis des mois et dénoncent avec force leurs conditions de travail et l'impossibilité qui en résulte de prendre soin des personnes âgées accueillies dans les établissements.

Toilettes à la chaîne, repas expédiés, manque de temps pour tout et surtout pour l'essentiel, la relation et l'écoute. Voilà leur lot quotidien.

Les personnels sont épuisés, les accidents et les arrêts de travail explosent. Il faut courir encore plus et plus pour pallier les dysfonctionnements qui se répètent.

Ces conditions génèrent de la souffrance pour les personnels, les personnes âgées et leurs proches.

Loin de répondre aux problèmes posés, les politiques menées ont accentué les difficultés du secteur public ou non lucratif :

- En ne donnant pas les moyens humains et financiers aux établissements et aux services de maintien à domicile, nécessaires à un accompagnement et des soins de qualité
- En supprimant des lits d'hospitalisation par centaines en gériatrie, avec pour corollaire l'accueil par les EHPADS, sans moyens supplémentaires, de résidents présentant des pathologies multiples et lourdement dépendants ou des retours au domicile insuffisamment sécurisés.

En parallèle, cette situation a favorisé le développement d'un secteur privé commercial non accessible à une majorité et à forte rentabilité pour les actionnaires.

La politique développée aujourd'hui poursuit dans le même sens. Elle met en place une réforme de la tarification qui renforce les contraintes budgétaires sur les établissements.

Les Services de maintien à domicile connaissent la même logique d'austérité.

Comme à l'hôpital, le personnel devient la variable budgétaire. On réduit les effectifs au maximum, on rogne sur tous les temps et sur tout, on met en place des organisations de travail dont le seul objectif est de réduire les coûts.

Dans ces conditions, comment l'EHPAD peut-elle être le lieu de vie qui conjugue accompagnement, soins, humanité et citoyenneté pour les personnes âgées en perte d'autonomie ?

Comment accompagner, soigner dans le respect de la personne âgée et de ses désirs ? en établissement comme au domicile.

La Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité, la Convergence des collectifs de défense et de développement des services publics et le Collectif Notre Santé en Danger apportent leur soutien plein et entier à la journée d'action du 15 mars.

Ils appellent à participer aux initiatives, rassemblements, manifestations.

Ils soutiennent les revendications de l'intersyndicale.

Ils demandent que les moyens humains et financiers soient donnés aux établissements et aux structures de maintien au domicile nécessaires à une prise en charge de qualité dans toutes les dimensions du soin et de l'accompagnement et dans le respect de la personne en perte d'autonomie et de ses désirs.

Ils refusent la marchandisation de ce secteur et appellent au développement de services publics dotés de moyens nécessaires.

Ils revendiquent un financement solidaire à 100% de la perte d'autonomie dans le cadre de la Sécurité sociale.

Convergence Défense et Développement des Services Publics

CONVERGENCE NATIONALE RAIL



POUR UN SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE DE QUALITÉ

Rapport Spinetta : une déclaration de guerre contre le service public ferroviaire !

Sans étonner vraiment, au vu des orientations clairement anti-ferroviaires et ultra-libérales du gouvernement qui l'a commandité, le rapport de M. Jean-Cyril Spinetta sur le système ferroviaire français présente des préconisations scandaleuses, à l'opposé du développement du service public ferroviaire sur tout le territoire que prône la Convergence Nationale Rail.

Rentabilité financière / Concurrence contre service public et aménagement du territoire

Ce rapport repose sur une vision malthusienne du transport ferroviaire, refusant toute perspective de report modal de la route et de l'aviation vers le rail, alors qu'il s'agit d'une nécessité urgente pour des motifs tant écologiques que sanitaires. La priorité est encore donnée à la rentabilité financière, allant même au-delà des injonctions inacceptables de dérégulation du service public par l'Union Européenne. Pourtant, **la concurrence dans les transports est totalement faussée en faveur de la route**, qui bénéficie d'une large majorité des investissements publics, ou de l'aviation dispensée de taxes sur le kérosène et dont les compagnies à bas coût sont massivement financées par des subventions publiques... L'abandon de lignes dites secondaires, dont la faible fréquentation provient presque toujours d'une politique de sabotage délibérée (au demeurant, **M. Spinetta propose-t-il de fermer les routes secondaires parce qu'y circulent beaucoup moins de véhicules que sur les autoroutes ?**) constituerait une aberration pour l'aménagement du territoire, elle favoriserait le déclin de nombreuses régions rurales.

La casse du fret ferroviaire se poursuit

La filialisation du fret ferroviaire que demande le rapport aggraverait la situation très préoccupante de cette activité essentielle d'un point de vue écologique mais aussi économique, alors que **le fret est déjà malade de l'ouverture à la concurrence** qui n'a fait qu'accroître le transfert modal vers les camions ! Mais malgré cet échec flagrant des thuriféraires de la concurrence à tout va, confirmé par la situation catastrophique qu'a connue le rail britannique à la suite de la privatisation tatchérienne, mais aussi, en France, par le démantèlement néolibéral d'anciens services publics comme France Télécom ou la Poste, le rapport Spinetta oppose les travailleurs du rail aux usagers, dont les intérêts convergent pourtant.

Le statut des cheminots : obstacle au démantèlement de la SNCF

Le statut protecteur des cheminots constitue un facteur essentiel d'un engagement de service public, alors que des salariés sous contrat sont sous les ordres directs d'actionnaires mus par la rentabilité. En transformant la SNCF en société anonyme n'embauchant plus les cheminots sous statut, on renforcerait la politique d'investissements capitalistes dans le monde entier (mais pas dans les activités ferroviaires en France) de son actuel président Pépy, l'homme qui n'a jamais aimé le train, célèbre pour vouloir montrer que les autocars peuvent être meilleurs que ses trains, et l'auto-concurrence délétère consubstantielle de l'abandon du rail (liaisons Oubus déficitaires parallèles aux lignes ferroviaires) : les passagers des trains n'en tireraient aucun avantage, ils doivent donc refuser le chantage démagogique présentant les prétendus privilèges des cheminots comme l'une des causes des tarifs élevés ou des dysfonctionnements de la SNCF.

La dette du système ferroviaire : une dette d'Etat !

Cette dette, pour laquelle les cheminots et les usagers n'ont aucune responsabilité, doit être reprise de façon intégrale et immédiate par l'État, et ce sans aucune contrepartie. La SNCF a besoin non pas d'une nouvelle purge et restructuration capitaliste, mais d'un *plan pluriannuel de créations d'emplois statutaires* aussi bien dans la conduite, la maintenance de l'infrastructure et du matériel roulant, l'accompagnement des trains, les gares etc. Elle a besoin non pas des sirènes du marché, qui n'a jamais apporté de bénéfices qu'aux actionnaires, mais pas aux usagers des services publics démantelés par lui, mais d'un retour aux principes du service public, notamment l'équité des citoyens sur tout le territoire, qui a besoin d'être irrigué par un réseau ferroviaire dense, maillé et modernisé. La France a besoin d'une politique de report modal volontariste vers le rail pour lutter contre la pollution mortifère engendrée par le tout-routier et respecter ses engagements en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

Le rapport Spinetta constitue une déclaration de guerre contre le service public et contre le chemin de fer. La Convergence Nationale Rail assumera toutes ses responsabilités pour empêcher qu'il ne s'applique et appelle d'ores et déjà usagers, cheminots, citoyens, écologiques et progressistes à lui résister à ses côtés.

Adresse postale : chez M. Laurent Russeil La Chausserie – 1 les jardins de la Minoterie 44710 SAINT-LÉGER DES VIGNES

Courriel : convergence.rail@hotmail.fr

Tél. (Didier Le Reste, président) : 06 08 03 91 82

Blog : <http://www.convergence-nationale-rail.fr/>

Communiqué commun



22 MARS 2018 :

APPEL À LA MANIFESTATION UNITAIRE À PARIS

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA, SUD-Rail, CFDT se sont réunies le 27 février 2018.

Elles ont considéré que l'unité la plus large doit être opposée aux projets néfastes du Gouvernement, avec comme première étape la manifestation nationale du 22 mars à Paris.

Les Organisations Syndicales s'unissent contre la régression sociale !

Face au « **nouveau pacte ferroviaire** » proposé par M. Édouard PHILIPPE le 26 février, avec comme objectif : « l'amélioration du système ferroviaire », les cheminotes et cheminots du Groupe Public Ferroviaire SNCF font l'objet d'attaques incessantes et de stigmatisations par le gouvernement.

Les salariés du secteur ferroviaire sont présentés comme des « privilégiés ».

Pour les Organisations Syndicales représentatives du secteur ferroviaire, les mesures proposées ne participent pas à l'amélioration du système ferroviaire français ; ce n'est pas le Statut des cheminots qui est responsable de la dette du ferroviaire et ce n'est pas en éclatant un peu plus le système que l'on améliorera la qualité du service public aux usagers. Les Organisations Syndicales attendent une véritable politique de développement du transport public dans sa globalité et de vraies propositions en ce sens.

Les constats sont révoltants :

Statut de l'entreprise et des cheminots attaqué par le Gouvernement ;

Augmentation de la part des emplois contractuels (PS25-GRH 00254) au sein du Groupe Public Ferroviaire, sans protection pour ces derniers, développement de la précarité, objectifs d'externalisation de services, sous-traitance, etc. ;

Concurrence des transports ferroviaires Voyageurs devançant les dates issues des textes de Bruxelles, sans aucun Retour d'Expérience de celle, désastreuse, appliquée à Fret ;

Restructurations permanentes, suppressions de postes et gestion par activité mettant à mal notre outil de production
Menace de filialisation de l'Activité Fret ;

Accélération de la privatisation latente de SNCF induite par le rapport SPINETTA (volonté d'ouverture du capital et fin des EPIC) ;

Non-reconnaissance de la responsabilité de l'État concernant la dette ferroviaire ;

Augmentation de la CSG en 2018 de 1,7 point pour les actifs et les retraités (sans aucune compensation pour ces derniers) ;

Aucune augmentation du traitement de base en 3 ans (2015 - 2017) ;

Droit syndical mis à mal ;

Facilités de circulation remises en cause.

Contrairement aux allégations du Gouvernement et des médias, le Statut n'est pas responsable du mauvais fonctionnement du système ferroviaire souligné par le gouvernement.

Pour dire « NON ! » à la casse du mode ferroviaire, du service public, de l'entreprise publique et à la régression sociale impactant l'ensemble des salariés actifs et retraités, rejoignez les Organisations Syndicales CGT, UNSA-Ferroviaire, SUD-Rail et CFDT dans les rangs de la manifestation nationale unitaire le 22 mars 2018, à Paris.

La manifestation partira à 13h de la gare de l'Est jusqu'à Bastille où elle convergera avec la manifestation fonction publique partie de Bercy à 14h.

Convergence Défense et Développement des Services Publics

COMMUNIQUE DE CONVERGENCE

LA CONTESTATION SOCIALE NE DOIT PAS ETRE BAILLONNEE !

Pour avoir relaté, témoignages et preuves à l'appui, un cas de discrimination syndicale au sein du groupe spécialisé dans le recyclage Paprec, deux journalistes de "l'Humanité", Kareen Janselme et Cyprien Boganda, ont été mis en examen pour « diffamation » le 20 février.

Quelle « diffamation » ? Ils ont simplement fait leur métier : alerter l'opinion publique sur les agissements du groupe Paprec aux agissements sociaux tendancieux. Témoignages et preuves à l'appui l'article dénonce le licenciement d'un syndicaliste relevant de la discrimination syndicale, licenciement refusé par l'inspection du travail et par le Ministère du travail.

Il n'y a aucune diffamation. En réalité il s'agit d'une nouvelle procédure mise en place par les grands groupes financiers voire certains responsables d'exécutifs pour bâillonner toute contestation sociale et politique.

Le but est simple : intimider car le dépôt de plainte pour diffamation contre un journaliste ou un élu intuitu personae entraîne une mise en examen personnelle automatique et permet, dans certains cas, de **trouver des renseignements sur les sources** internes ayant permis la divulgation des informations.

C'est tout simplement la presse d'opinion que l'on veut faire taire, ce sont les luttes et leurs motifs que l'on veut étouffer.

La Convergence nationale des services publics tient à exprimer **sa totale solidarité à Kareen Janselme et Cyprien Boganda** et au-delà toutes celles et tous ceux qui sont attaqués pour **permettre à la liberté d'information de vivre, au débat public d'avoir lieu, à la démocratie de subsister.**

Nous pensons qu'il y a place aujourd'hui pour un grand débat public sur la nécessité d'un service public de l'information, sur le statut, les conditions de travail et la rémunération des journalistes et sur les moyens de distendre le lien entre la presse et les grands groupes financiers.

CONVERGENCE SOUTIENT ATTAC

PROCÉS APPLE CONTRE ATTAC : UNE VICTOIRE POUR LA JUSTICE FISCALE

Extrait du communiqué ATTAC

Ce jugement était rendu à la suite d'une assignation en référé déposée par Apple devant le tribunal de grande instance de Paris pour empêcher toute future action d'Attac dans ses magasins. Le jugement du tribunal est lim-pide : « La simple pénétration de militants dans l'enceinte du magasin Apple Store Opéra, ou dans d'autres maga-sins situés en France, sans violence, sans dégradation, et sans blocage de l'accès du magasin à la clientèle, ne suffit pas à caractériser un dommage imminent justifiant de limiter le droit à la liberté d'expression et à la liberté de manifestation des militants de l'association Attac, qui agissaient conformément aux statuts de l'association, et dans le cadre d'une campagne d'intérêt général sur le paiement des impôts et l'évasion fiscale. »

Alors que l'évasion fiscale pratiquée par Apple affaiblit les finances publiques, il aurait été scandaleux que la justice protège Apple et condamne une association qui défend l'intérêt général, avec des actions citoyennes non vio-lentes. Au final, non seulement les accusations d'Apple sont rejetées en bloc, - Apple « parle des “actes de vanda-lisme”, ou des actions ayant mis en péril la sécurité des employés et des clients [...] sans en justifier par la produc-tion de pièces probantes » -, mais le tribunal confirme le caractère d'intérêt général de la campagne d'Attac.

INTERSYNDICALE RETRAITES



Pour un droit à compensation de la perte d'autonomie assuré à 100 % par la Sécurité Sociale

1 – La perte d'autonomie d'un individu est l'état d'une personne qui, du fait de limitations de ses capacités motrices, mentales, psychiques ou sensorielles, rencontre des difficultés ou des obstacles dans sa vie quotidienne qui compromettent son autonomie en l'absence de compensation. La perte d'autonomie est définie comme un état durable de la personne entraînant des incapacités pour réaliser les actes de la vie quotidienne.

2 – La situation de perte d'autonomie d'une personne peut arriver à tout âge. Elle peut être une situation de naissance. Elle peut résulter de maladies et/ou d'accidents, éventuellement en liaison avec la vie professionnelle ; elle peut être liée au grand âge et à une accumulation de dégradations physiques et/ou mentales d'une personne (maladies neurodégénératives notamment). La perte d'autonomie est une conséquence de cette maladie, de cet accident ou du grand âge. Nos organisations demandent la suppression de la discrimination entre les moins de 60 ans et les plus de 60 ans, entre handicap et perte d'autonomie, conformément au traité de l'ONU signé par la France et à la loi du 11 février 2005 dont le décret d'application n'est jamais sorti. Nous avons noté que le décret n° 2017-122 du 1^{er} février 2017 faisant suite à la Loi de Finances du 29 décembre 2016 précise que : « *Les personnes en situation de handicap, qui perçoivent l'AAH avec un taux d'incapacité d'au moins 80 %, peuvent, depuis le 1^{er} janvier 2017, continuer à la percevoir au-delà de l'âge légal de la retraite sans avoir à demander préalablement l'ASPA* ». Cette timide avancée est très insuffisante pour effacer toute discrimination entre les moins de 60 ans et les plus de 60 ans.

3 – Pour surmonter ces pertes d'autonomie, les personnes ont besoin d'aides et de compensations. Il peut s'agir d'équipements personnels (prothèses, fauteuil roulant, etc.), d'aménagements du logement, etc. Le plus souvent, il s'agit d'aides et d'accompagnements de personnes en état de leur apporter aide et appui pour, justement, leur permettre d'accomplir les gestes de la vie quotidienne.

4 – Nos organisations estiment que la perte d'autonomie est très généralement un drame pour les personnes directement concernées et pour leurs proches et leur famille. Il ne faut pas y ajouter des problèmes financiers qui conduiraient à des situations inégalitaires inadmissibles dans notre société. Il n'est pas tolérable que des personnes ne puissent vivre une vie digne à cause d'un handicap qu'elles ne pourraient compenser faute de moyens financiers.

– Nos organisations constatent que, malgré force promesses et annonces électorales, l'aide à l'autonomie apportée aux personnes âgées en France souffre de trop d'insuffisances et de trop de manquements. Déjà, en 2011, les promesses du candidat Sarkozy avaient débouché sur des rencontres très médiatisées avec Madame Bachelot, puis sur un report brutal « compte tenu de finances publiques exsangues » après une déclaration du Premier ministre François Fillon le 24 août 2011. Les rencontres engagées pendant la présidence de François Hollande ont, elles, débouché, le 28 décembre 2015, sur une Loi Adaptation de la Société au Vieillissement (ASV) bien insuffisante. Nous demandons que, d'urgence, le volet « établissements d'accueil » soit abordé positivement.

En ce qui concerne l'aide au maintien à domicile, priorité affichée par tous les gouvernements en réponse à une demande très forte des personnes concernées et des familles, les 40 millions d'euros prévus

dans la loi ASV pour la réhabilitation des logements prévus (80 000 logements) seront nettement insuffisants au regard des 2 millions de logements à rénover recensés par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Ces deux sujets sont d'autant plus d'actualité qu'une étude récente du CREDOC fait état d'une forte augmentation du nombre de personnes âgées dans les 25 prochaines années. Il y aura donc plus de personnes âgées en perte d'autonomie et une demande de moyens supplémentaires pour le maintien à domicile et de places supplémentaires en établissements. Du fait d'importants restes à charge, insurmontables pour les personnes et les familles, des personnes âgées connaissent des fins de vie indignes de notre pays.

5 --- Pour nos organisations, la perte d'autonomie est un domaine où la solidarité nationale a tout lieu d'intervenir. Celle-ci doit se faire en dehors de toute considération d'âge. Ce nouveau droit à l'autonomie doit être ouvert à toutes et tous, dans le cadre de l'assurance maladie de la Sécurité sociale.

6 – Pour l'aide et l'accompagnement aux personnes, quel que soit leur âge, que ce soit à domicile ou en établissement plus ou moins spécialisé selon l'origine ou la nature de la perte d'autonomie, nos organisations préconisent la mise en place d'un vaste service public de l'aide à l'autonomie regroupant et intégrant progressivement une partie de l'existant actuel, avec des personnels à temps plein (pour celles et ceux qui le souhaitent), plus nombreux, mieux formés, plus qualifiés et mieux reconnus socialement. Ce service public de l'aide à l'autonomie serait chargé d'offrir à toutes les personnes, sur la totalité du territoire national, des services de qualité et dans les mêmes conditions. La présence d'un tel service public de l'aide à l'autonomie éviterait que se rencontrent encore des aidants, et surtout des aidantes, épuisés physiquement et psychologiquement. La prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale s'appliquerait à l'équivalent d'un plan d'aide de services et de prestations respectant la dignité des personnes. Ce plan d'aide serait défini entre la personne en perte d'autonomie, les proches et les professionnels, après un bilan des capacités de la personne et son contexte de vie. Les personnes auraient bien entendu toute latitude de se financer par ailleurs des prestations et des services particuliers.

7 -- Nous demandons qu'à très court terme les maisons départementales de l'autonomie soient rendues obligatoires dans chaque département. Elles sont un outil utile pour coordonner l'ensemble des prises en charge de la perte d'autonomie, faciliter la synergie entre les différents acteurs, améliorer l'information des bénéficiaires potentiels et des familles.

Nous constatons l'insuffisance générale du coût horaire du service de l'Aide à Domicile et les trop fortes distorsions selon les choix et les moyens des Conseils Départementaux. Nos organisations estiment que la variabilité des pratiques entre départements porte atteinte de façon abusive au principe d'égalité de l'article 232-1 du Code de l'Action sociale et des Familles qui prescrit que l'allocation est « *définie dans des conditions identiques sur l'ensemble du territoire national* ». Cette situation n'est pas admissible.

Nos organisations souhaitent qu'on aille vers des critères nationaux et revendiquent l'instauration d'un tarif plancher ne pénalisant ni les salarié-e-s ni les usagers.

Les métiers de l'Aide à Domicile comme ceux des EHPAD doivent être plus attractifs, mieux formés, mieux rémunérés, et bénéficier de garanties collectives améliorées, quel que soit leur statut juridique (conventions collectives, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière, etc.).

8 – Nos organisations estiment que la Sécurité sociale est, en France, l'organisme le mieux à même d'organiser et de faire vivre cette solidarité nationale autour de la perte d'autonomie. Ceci doit conduire à une prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale des dépenses supplémentaires supportées par les personnes du fait de leur perte d'autonomie ou de leur handicap. Tout ceci doit résulter d'un élargissement et d'un renforcement de la Sécurité sociale. Nous souhaitons que les personnes et les familles n'aient aucun reste à charge qui viendrait mettre des obstacles financiers pour leur accès aux compensations indispensables.

9 – Nos organisations constatent que le législateur n'a toujours pas pris la mesure de ce qui est en train de se passer dans notre pays. Il y a cinquante ans, la période de vie au-delà de l'âge de départ en retraite représentait en moyenne seulement quelques années pour la grande majorité de la population. Désormais, la période de vie au-delà de l'âge de départ en retraite représente en moyenne le quart de la vie de chaque personne. Parallèlement, le nombre total des personnes en retraite dans le pays augmente fortement. Bientôt, environ un tiers de la population vivante en France sera en « retraite ». Ce sont des réalités qui doivent être totalement appréhendées. Pour y contribuer, nos organisations exigent notamment que des lieux de dialogue soient mis en place où les personnes retraitées pourraient être entendues et écoutées. Dans ce cadre, nous exigeons la présence des organisations syndicales de retraité·e·s dans les conférences des financeurs départementaux dans la mesure où les personnes âgées cotisent au travers de la CASA, et nous souhaitons une meilleure représentativité des organisations syndicales de retraité·e·s au HCFEA et au HCA.

COORDINATION EAU ILE DE FRANCE

VEOLIA ABANDONNE SA PLAINTE CONTRE JEAN-CLAUDE OLIVA

Début 2017, Veolia avait déposé quatre plaintes en diffamation, l'une visant Jean-Claude Oliva, directeur de la Coordination Eau Île-de-France, et les trois autres, Emmanuel Poilane, directeur de la Fondation France Libertés. L'ensemble concernait le même communiqué de presse, repris sur le site des deux organisations et dans une interview radio, qui dénonçait des avenants demandés par Veolia aux collectivités pour compenser une soi-disant perte de recettes dues à l'interdiction des coupures d'eau.

Me Alexandre Faro, l'avocat des deux organisations, demandait la nullité de deux des plaintes, mal fondées en droit. C'était l'objet de l'audience du 6 mars. Veolia a préféré se désister de la plainte contre Jean-Claude Oliva juste avant l'audience. La seconde plainte a été examinée par le tribunal qui rendra sa décision le 29 mai.

Le désistement de Veolia montre que la plainte, mal ficelée, n'avait aucune chance d'aboutir. L'objectif de la multinationale n'était sans doute pas de gagner au tribunal mais de détourner les organisations de leur action contre les coupures d'eau, en leur faisant perdre du temps, de l'énergie et de l'argent. C'est ce qu'on appelle une poursuite-bâillon.

Les très nombreux soutiens qui se sont manifestés auprès des deux organisations dans la campagne de financement participatif « on ne se taira pas » ont permis cette première victoire. Ils ont donné aux deux organisations les moyens de se défendre. La Coordination Eau Île-de-France les remercie ainsi que toutes les collectivités qui, elles aussi, ont apporté leur soutien politique et financier.

La Coordination Eau Île-de-France se réjouit de ce premier succès et reste mobilisée aux côtés d'Emmanuel Poilane et de la Fondation France Libertés pour obtenir la relaxe complète de ce défenseur du droit humain à l'eau.

On ne se taira pas !

Jean-Claude Oliva, directeur
Coordination eau Ile-de-France
135, rue Anatole France
93170 Bagnolet
Port : 06 22 72 25 59
www.eau-iledefrance.fr



ÉDUCATION

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION REJETTE PARCOURSUP

Communiqué du SNESUP-FSU du 6 mars 2018

Après avoir reçu un avis consultatif négatif lors du Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) du 5 mars (sans aucune voix de soutien, ce qui constitue un fait exceptionnel), le projet de décret relatif à la procédure nationale de pré-inscription dans les formations du premier cycle de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire Parcoursup, était présenté au Conseil National de Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) du 6 mars. Les débats s'annonçaient difficiles car le MESRI avait décidé de poursuivre son passage en force dans un simulacre de dialogue. Les discussions en séance ont permis de montrer le vrai visage de Parcoursup, celui du tri social : attendus dissuasifs, capacités d'accueil insuffisantes, calendrier au service de l'algorithme. Tout est fait pour écarter de l'enseignement supérieur les élèves socialement les plus fragiles... Par exemple, un.e bachelier.e ne sera pas traité.e de la même façon selon qu'il/elle postule à l'université de Caen ou à l'université de Rouen.

Le MESRI, en accord avec l'amendement du gouvernement proposé à l'Assemblée nationale, brandit le secret des délibérations du jury pour refuser de communiquer les algorithmes locaux qui trieraient les candidat.e.s dans les formations en tension. Ceci est d'autant plus inacceptable qu'en ce moment même dans les universités des coefficients de pondération sont mis en œuvre pour tenir compte du classement des lycées. Et afin que les algorithmes puissent tourner, l'administration exclura de la procédure tout.e candidat.e qui n'aura pas répondu dans les temps, ne serait-ce que pour un vœu. On se demande bien quel est le sens du « 0 » dans la loi ORE !

Le/la candidat.e disposera de 7 jours pour répondre lors de la 1^{ère} phase (jusqu'au 1^{er} juillet), ce délai se réduit à 3 jours en fin de procédure, lorsque les lycéen.ne.s ne seront plus dans leurs établissements, et qu'ils ou elles seront parfois dans l'impossibilité de suivre leur dossier en ligne. Ces délais ne sont pas suffisants pour permettre au/à la candidat.e de vérifier qu'il ou elle pourra assurer matériellement sa présence dans la formation (logement, transports)...

Finalement, le projet de décret relatif à la procédure nationale de pré-inscription dans les formations du premier cycle de l'enseignement supérieur, tel qu'amendé par le MESRI, a reçu un avis positif du CNESER avec 34 voix POUR (SGEN-CFDT, UNSA, CFE-CGC, FAGE, CPU, MEDEF), 29 CONTRE (SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, SNCS-FSU, FO, UNEF, CGT, Parole Étudiante) et 2 abstentions.

Le projet d'arrêté relatif au calendrier de la procédure a reçu un avis positif du CNESER avec 34 voix POUR et 32 CONTRE, celui sur les attendus avec 36 POUR et 32 CONTRE et le projet d'arrêté relatif au Comité scientifique et éthique avec 37 POUR, 15 CONTRE (SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, SNCS-FSU, Parole Étudiante) et 16 NPPV.

Après avoir reçu ZÉRO avis POUR du CSE, les débats du CNESER portés par nos élu.e.s ont démontré que Parcoursup fermera l'accès à la formation de leur choix à de nombreux/ses bachelier.e.s à la rentrée prochaine et que la génération 2000 sera sacrifiée. C'est pourquoi le SNESUP-FSU demande toujours un investissement massif dans l'enseignement supérieur et la recherche, le retrait de la loi ORE et un moratoire sur les réformes du baccalauréat et du lycée. Celles-ci forment un tout sinistrement cohérent et s'inscrivent dans le cadre des politiques du gouvernement visant à casser les services publics

Le SNESUP-FSU appelle à la réussite de la mobilisation nationale du 22 mars.

Suivez nous !

<https://www.facebook.com/snesupfsu/>
<https://twitter.com/SnesupFsu>



INTERSYNDICALE FONCTION PUBLIQUE



PÉTITION

POUR LA FONCTION PUBLIQUE ET LES SERVICES PUBLICS POUR LE POUVOIR D'ACHAT, LES MISSIONS PUBLIQUES, LE STATUT POUR L'EMPLOI ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL.

Destinataire : Olivier dussot, secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics

Le gouvernement a décidé de s'attaquer frontalement à la fonction publique, à ses missions et ses agents. Après le gel de la valeur du point, le rétablissement du jour de carence, les 120000 nouvelles suppressions d'emplois, les annonces unilatérales faites le 1^{er} février constituent autant de graves régressions potentielles.

Que ce soit en matière de pouvoir d'achat, de défense des missions publiques et des moyens qui leurs sont attribués, les politiques actuelles vont dans le mauvais sens tant pour les agents, que les missions publiques et la population.

En particulier, les conditions de travail n'ont jamais été autant dégradées. De nouvelles suppressions d'emplois et le plan de départs « volontaires » aggraveront encore cette situation.

Il est urgent et nécessaire de prendre des mesures allant dans une direction radicalement différente.

Je suis pour :

- Le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, le dégel immédiat de la valeur du point d'indice et l'augmentation du pouvoir d'achat.
- L'abrogation du jour de carence.
- Des créations d'emplois statutaires indispensables au bon fonctionnement du service public.
- Un plan de titularisation et des mesures fortes contre la précarité.
- Une amélioration des conditions de travail.
- La préservation et l'enrichissement du Statut Général.

Pour signer la pétition ;

<https://www.unepetition.fr/22marsfonctionpublique>

COMITES LOCAUX

DEBAT CITOYEN DU SAMEDI 10 FEVRIER A SAINT-FOUR, ORGANISE PAR LE COMITE PLURALISTE DE DEFENSE DE LA LIGNE « BEZIERS-NEUSSARGUES »

Les propositions partagées lors du débat-citoyen à intégrer au «manifeste pour la ligne Neussargues-Béziers »

La ligne « Aubrac » est une ligne ferroviaire qui contribue à l'aménagement du territoire de l'est du massif central. Ses multiples usages justifient pleinement son classement en TET « Train d'Équilibre du Territoire ». Le train est un mode de transport moderne, écologique et vecteur de cohésion sociale qui s'inscrit pleinement dans la société du 21^{ème} siècle.

Propositions pour le secteur « nord de la ligne »

Les prérequis nécessaires pour favoriser l'usage de la ligne :

- . une politique tarifaire accessible et une vente de titre de transports facilitées : développer les tarifs Prems tout au long de la ligne SNCF, maintenir les guichets de vente sur la ligne
- . des horaires adaptés aux usagers et facilitant les correspondances entre les lignes notamment l'axe Aurillac/Clermont-Ferrand
- . une vitesse du matériel roulant adaptée et concurrentielle

Les axes de développement :

- **Une ligne ferroviaire actrice/support de la transition énergétique**
 - Les gares comme celle de Saint-Flour et d'autres pourraient être des plateformes de mobilités : elles joueraient ainsi le rôle de pôle de transport multimodaux
 - L'expérimentation à l'échelle du massif central d'un train à hydrogène. Ce mode de transport ferroviaire plus écologique que le matériel roulant au diesel pourrait, sur une partie de la ligne qui n'est pas électrifiée, être développé. Cet aspect pourrait contribuer à développer la ligne comme un moyen de transport « écologique » pour accéder à des territoires préservés puisque tout au long de l'axe ferroviaire se situent plusieurs territoires classés en parc naturel : parcs naturels régionaux (de la Narbonnaise, du Haut- Languedoc, des Grands-Causse, de l'Aubrac, des Volcans d'Auvergne) et le parc national des Cévennes. Cette ligne serait ainsi un véritable atout pour l'ensemble des acteurs touristiques du secteur.
- **Une ligne ferroviaire qui contribue à l'aménagement du territoire**
 - Le fret ferroviaire : cette ligne a été classée d'intérêt ferroviaire dans le cadre du schéma européen de fret.
 - ➔ La présence du site d'Arcelor Mittal, premier employeur privé de Lozère est un atout considérable pour la ligne. Pour l'entreprise, la ligne ferroviaire est tout aussi essentielle. Pour la commune, c'est un gage de sécurité et de qualité de vie pour les habitants. En effet, le transport par fret ferroviaire évite des milliers de camions par an (estimation de 10 000 camions).
 - ➔ Le fret pourrait être encore développé sur la ligne notamment pour l'export de bois du Massif central via le port de Sète en direction de l'Afrique du Nord voire pour certaines usines présentes le long de la ligne Aubrac ou encore sur l'axe Aurillac-Clermont.
 - Le transport « scolaire » :
 - ➔ L'axe ferroviaire Aurillac-Mende pourrait être valorisé puisque 52 établissements de formation (scolaire et adulte) se situent le long de l'axe. Des partenariats pourraient être conclus avec les différents établissements pour valoriser cette offre de formation et leur accessibilité par le train.
 - ➔ L'axe Millau-Clermont Ferrand pourrait être développé pour permettre l'accès aux formations universitaires.
 - Une ligne du quotidien, un service public pour tous avec une tarification adaptée et accessible, elle permet notamment l'accès au réseau « grandes lignes » par Clermont- Ferrand
 - ➔ Nécessité de communiquer localement sur la ligne. Pour cela créer des partenariats avec les communes et les intercommunalités le long de la ligne pour qu'elles soient des relais locaux de l'offre ferroviaire (faire un lien éventuel avec la convention territoriale- contrat de cohésion sociale de Saint-Flour communauté).
 - ➔ Nécessité de renforcer les liens entre la SNCF et les collectivités locales tout au long de la ligne, notamment avec les communes qui ont une gare pour informer les élus locaux en temps réel de la situation.
- **Une ligne ferroviaire vectrice de développement touristique**
 - Les ouvrages d'art présents sur la ligne et notamment le viaduc de Garabit, véritable atout avec le classement récent aux Monuments historiques et le projet de classement Unesco (Garabit + Millau). Ce classement est intimement lié à la fonction d'ouvrage d'art ferroviaire. Pour cela, le viaduc de Garabit doit prouver « une utilisation par les populations » donc le maintien de la ligne est une exigence.

- ➔ La mise en place d'un produit de découverte touristique devrait pouvoir compléter l'offre existante entre Saint-Flour et Saint-Chély-d'Apcher. Ce nouveau produit touristique pourrait être conforté avec la sollicitation du classement des « Gorges de la Truyère » comme Grand Site de France.
- Une ligne à forte richesse patrimoniale : histoire, ouvrages d'art, gastronomie et territoires naturels
 - ➔ dans les trains de la ligne, il pourrait y avoir une présentation des spécificités patrimoniales de la ligne. Des partenariats locaux avec des prestataires touristiques (hébergeurs, restaurateurs) pourraient être développés pour construire des produits touristiques.
- Une gare au cœur de la station de ski du Lioran. Cette spécificité, unique en France, est à valoriser notamment par la création de plusieurs lignes « neige » affluentes pendant la période hivernale : maintenir les existantes et créer une nouvelle comme Millau-LeLioran.
 - ➔ Solliciter le CD15 et la SAEM du Lioran afin de proposer de nouveaux produits touristiques sur la station

Une volonté partagée :

Au regard des propositions de développement, l'ensemble des acteurs s'accorde sur l'intérêt général de cette ligne. Aussi, il sera demandé à l'État de maintenir le classement de cette ligne comme TET d'intérêt national et donc de continuer d'assurer son rôle d'autorité organisatrice du TET Aubrac.

En effet, la dimension transrégionale de cette ligne nécessite une coordination unique, garantie par l'État et une exploitation par la SNCF.

À leurs côtés, le comité pluraliste souhaite accompagner les différents acteurs locaux (collectivités locales, usagers et entreprises, acteurs touristiques) pour la mise en place d'un projet de territoire tout le long de la ligne et faire avancer les propositions issues de la phase de concertation.

Prochaine étape :

La future loi sur les mobilités.

Le rôle des parlementaires de la ligne sera essentiel pour démontrer de l'intérêt général de cette ligne. Un rendez-vous à ne pas manquer sera la loi sur les mobilités où les parlementaires de la ligne ont un rôle à jouer. Pour cela, le Sénateur Delcros propose une rencontre de l'ensemble des parlementaires concernés par la ligne ainsi que les 2 vice-Présidents et le président du comité pluraliste.

COMITE DE GRAY ET DE LURE LUXEUIL

A l'initiative des Comités de Gray et de Lure-Luxeuil (Comité de Vigilance pour le maintien des services publics de proximité), la Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité vous invite à une rencontre régionale des comités de Bourgogne Franche Comté

**Mercredi 21 mars à 18 heures
À la salle rose d'Arc les Gray**

afin

- 1- de renforcer nos liens pour mieux appuyer nos mobilisations respectives, notamment vis à vis de l'ARS
- 2- de préparer un mouvement régional d'ampleur
- 3- de préparer la 29^e Rencontre de Lure de la Coordination nationale (8-10 juin 2018) qui a pour thème l'accès aux soins et la médecine de proximité, ce qui justement a été et est actuellement partout mis à mal dans nos territoires et aux marges de ceux-ci, notamment à Clamecy, Tonnerre, Gray, Lure-Luxeuil-Vesoul, Belfort-Montbéliard, Champagne, Cosne sur Loire, Montceau les Mines, Auxerre, Remiremont, Decize, Montbard, Châtillon sur Seine, Saint Claude, Dole, Chalon...

Parmi les thèmes traités lors de cette rencontre, le problème des urgences et des Smur, omniprésent actuellement, sera largement développé, notamment avec les amis de l'AMUF et de son président Patrick PELLOUX qui a annoncé son soutien.

Bien amicalement et solidairement. Il va de l'intérêt de tou-te-s qu'un maximum de comités soient représentés.
Claudy CHAUVELOT et Michel ANTONY

*ps : en ce qui concerne les études pour dénoncer les risques liés à l'éloignement des soins, la Coordination nationale (Postmaster@coordination-nationale.org) peut vous envoyer celle concernant des maternités bourguignonnes coordonnée par Évelyne COMBIER d'Autun, et celle concernant l'angioplastie à Chalon-sur-Saône faite par Emmanuel VI-
GNERON.*

CAP 22 : REPONDEZ A NOTRE QUESTIONNAIRE : « LES SERVICES PUBLICS QU'IL NOUS FAUT ! »

Les services publics sont un élément fondamental de notre histoire commune. Les collectifs de la Convergence, les coordinations et de nombreuses organisations syndicales, associatives et politiques portent le combat pour conserver, défendre, développer et améliorer les services publics depuis de nombreuses années.

Le gouvernement a décidé de s'attaquer aux services publics par le biais d'une opération « d'expertise et de consultation » intitulée CAP 22 (comité action publique 2022) ainsi que d'un « grand forum de l'action publique » d'ici mars 2018. Son objectif annoncé : réduire le champ du service public, supprimer 120 000 emplois de fonctionnaires, développer l'emploi précaire, économiser 60 milliards d'euros.

Pour légitimer ces choix le gouvernement va mener une consultation informatique et des pseudo débats sur l'ensemble du territoire.

La Convergence, décide d'engager une véritable enquête et un débat populaire sur les services publics avec au cœur le questionnement suivant

Au 21ème siècle, dans une société socialement et écologiquement fragilisée, à quels besoins doivent répondre les services publics, comment la population juge leur évolution, qu'est-ce que pour les salarié-e-s, les citoyen-ne-s, les élu-e-s, une gestion efficace des services publics ?

Nous vous remercions d'accepter de prendre quelques minutes pour remplir le questionnaire suivant (avec possibilités de choix multiples dans certains cas) : <https://goo.gl/forms/AueO6ev-9leFrDepR2>

Vous avez des articles à nous proposer, des réflexions, des annonces d'actions, des contacts à nous faire connaître ? N'hésitez pas à nous contacter par courriel aux adresses suivantes :

www.convergence-sp.fr

ConvergenceServicesPublics@gmail.com

Et à commander le Manifeste des services publics du 21ème siècle :

3 € l'exemplaire

15€ les 10 exemplaires

20€ les 20 exemplaires ou plus

chèque à l'ordre de "Convergence Services Publics"

adresse d'envoi :

Convergence Services Publics

c/o Francis GUISSARD, trésorier

Appt A51

41 rue des terres au curé

75013 PARIS

